



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°7

OBJET :

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 24

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 3

Délibération comportant

2 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

27/04/26

Publication le :

27/04/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quatorze avril deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaide NICODEMO, Alexis DEBORD, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Monique CHAMPALLE ANESSI (à Thierry THOLIN), Romain DUBREUIL (à Sylvette GRANGE),

Le ou les membres absent(s) : Monique CHAMPALLE ANESSI, Nathalie CHANFRAY, Romain DUBREUIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 qui dispose que « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Il y a lieu de prévoir la création des dites commissions et de procéder aux désignations correspondantes. Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est demandé à chaque liste de présenter ses candidats aux différentes commissions dont la création est envisagée, sachant que chacune d'entre elles pourrait être constituée de 8 membres dont :

- 6 pour la liste « Amplepuis cap sur l'avenir »,
- 1 pour la liste « Ensemble pour Amplepuis »
- 1 pour la liste « Avenir Amplepuis »

Considérant qu'une seule liste est présentée pour chaque commission, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 8 le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission
- **APPROUVE** la création des commissions municipales suivantes, et **POURVOIT** aux nominations correspondantes :

- **Affaires sociales – animation – environnement**

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Monique CHAMPALLE ANESSI, Nathalie HCANFRAY, Adèle RECORBET, Alexis DEBORD, Christelle BRAVO RECORBET, Lydie AUGAY, Alexis GARCIA

- **Travaux – urbanisme :**

Thierry THOLIN, Daniel BEAUMEL, Jean-Jacques CARLETTO, Florent PORTIER, Bernard ROCHE, Alexis DEBORD, Patrick PLANTIER, Alexis GARCIA

- **Vie scolaire – jeunesse :**

Patricia BALMONT, Nathalie CHANFRAY, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Sylvette GRANGE, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Lydie AUGAY, Alexis GARCIA

- **Sports et communication :**

Thierry MIELLE, Bernard ROCHE, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Slaide NICODEMO, Sylvette GRANGE, Corinne GELIN, Annie LEFEBVRE

- **Culture – tourisme :**

Christelle BRAVO RECORBET, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Nathalie CHANFRAY, Alexis DEBORD, Monique ANESSI CHAMPALLE, Adèle RECORBET, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE

- **Economie – commerce – agriculture :**

Miguel GONCALVES, Annie LECOQ, Jean-Jacques CARLETTO, Florent PORTIER, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Eric LACROIX, Alexis GARCIA

- **Finances – affaires générales :**

Chantal CHAMARANDE, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Jean-Jacques CARLETTO, Annie LECOQ, Daniel BEAUMEL, Romain DUBREUIL, Eric LACROIX, Alexis GARCIA

- **Achats** (mêmes membres que la CAO pour émettre son avis - sans condition de quorum pour émettre son avis sur les marchés à procédure adaptée dans les conditions fixées par le guide interne relatif à la passation des marchés publics) : Chantal CHAMARANDE, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Eric LACROIX, Alexis GARCIA

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance
Christelle BRAVO RECORBET



Le Maire,
Didier FOURNEL

